

INVITATION ADEZAC – JEUDI 04 AVRIL 2024

SITE ALCATEL SUBMARINE NETWORK – LES ULIS

Présentation du Tribunal de Commerce d'Evry

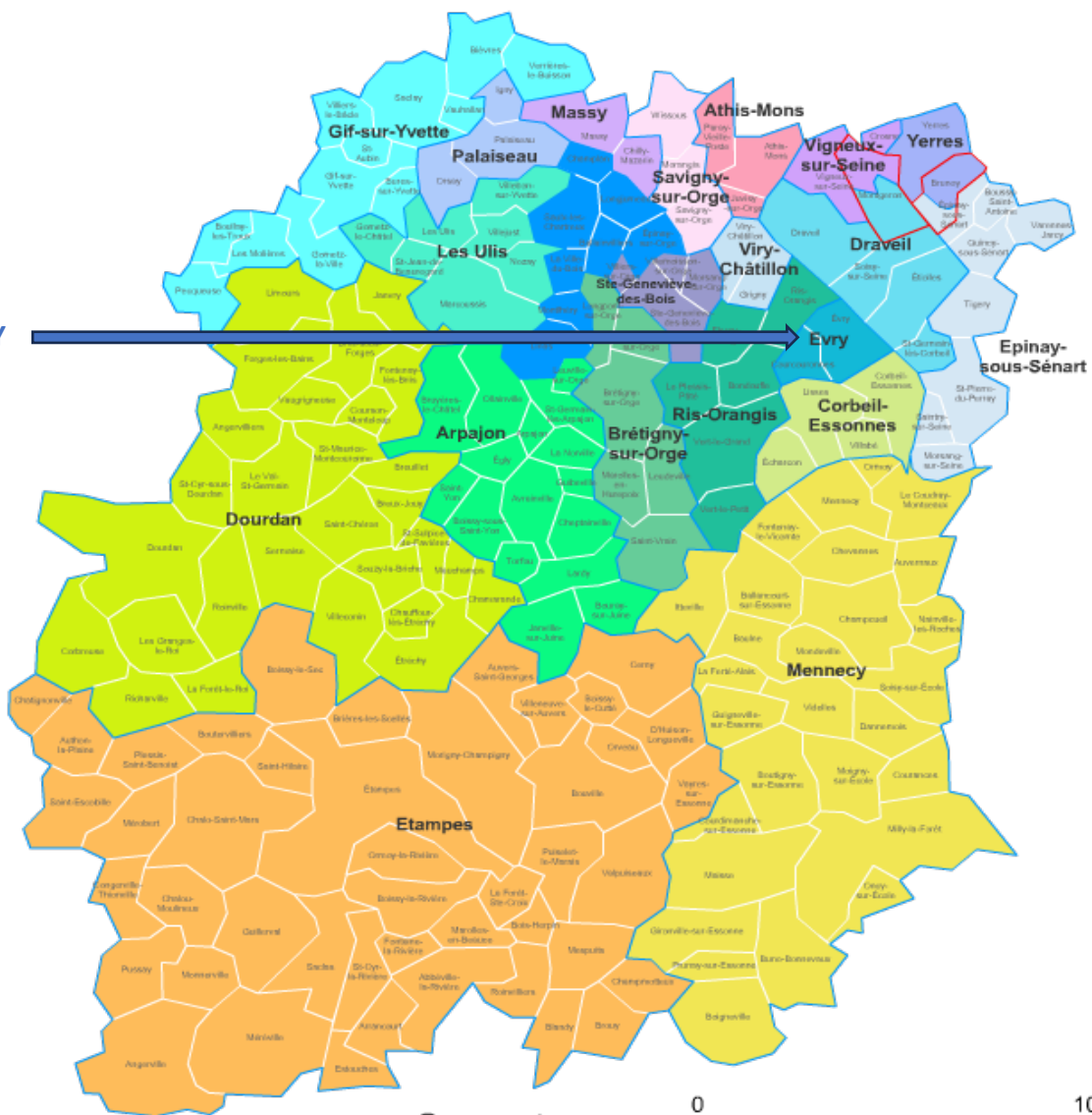
- Actualité de l'année 2023
- Présentation des solutions/outils pour l'entreprise en difficulté
- Recrutement des juges consulaires / Echanges sur le recrutement
- Questions des participants



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY



TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY



© comersis.com
L'ESSONNE



- 194 COMMUNES
- 21 CANTONS
- 115.581 ENTREPRISES INSCRITES AU R.C.S.
- 1.315.000 HABITANTS

QUELQUES GRANDES ENTREPRISES EN ESSONNE

Téléthon

Alcatel·Lucent 




SANOFI

DANONE

THALES



 **SAFRAN**
Snecma


Les Mousquetaires


arianespace
arianeGROUP

Carrefour



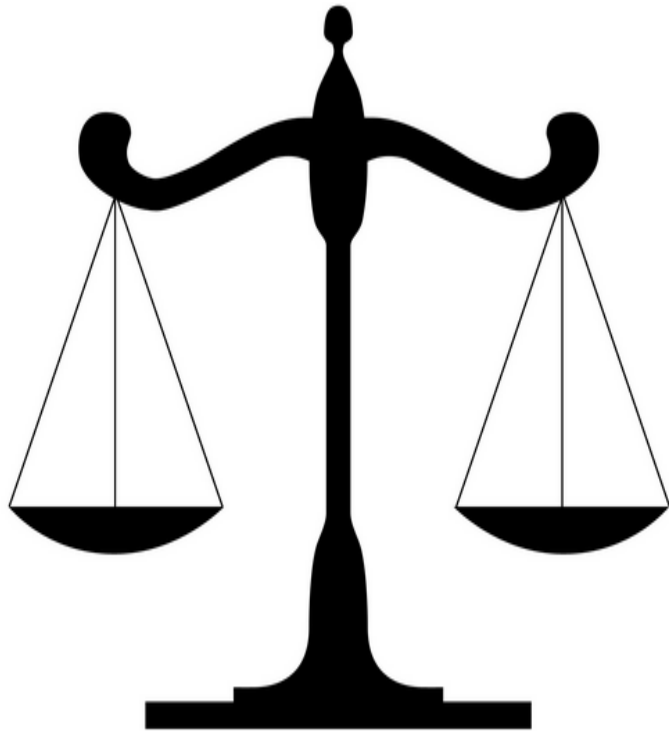
LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

- **Lieu : Corbeil : De 1891 à 1997**
- **Lieu : Evry : de 1997 à aujourd'hui**
- **55 JUGES**



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

SES JUGES



- **ACTUELLEMENT 50 JUGES : 12 FEMMES ET 38 HOMMES**
- **ANCIENNETÉ**
 - **7 ANS ET PLUS: 14 JUGES**
 - **2 à 6 ANS : 34 JUGES**
 - **0 À 1 AN : 2 JUGES**
- **7 CHAMBRES**
 - **3 Contentieux**
 - **3 Procédures collectives**
 - **1 mise en état**
- **2 CELLULES**
 - **Prévention**
 - **Conciliation**



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

L'ACTIVITÉ EN 2023

➤ TRAITEMENT DES LITIGES EN CONTENTIEUX : 2.123 JUGEMENTS

- Audience de mise en état collégiale et envoi en JCIA
- Délais : 4 à 6 semaines après clôture des débats

➤ JURIDICTION DU PRESIDENT : 6.549 ORDONNANCES

- I.P. 3.873
- Référés: 223
- Ordonnances sur requêtes : 2.453

➤ TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES :

- 868 OUVERTURES / 567 CLOTURES
- 4.041 JUGEMENTS
- 2.509 ORDONNANCES DES JUGES COMMISSAIRES

➤ TOTAL DES DECISIONS RENDUES PAR LA JURIDICTION : 11.582



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

L'ACTIVITÉ EN 2023

- **PREVENTION - DETECTION : 4 juges**
 - **CONVOCATION DES DIRIGEANTS : 388 - taux de présentation : 44%**
 - **Nouvelle procédure en 2024 (Anticiper)**
- **PREVENTION PRESIDENT : 3 juges (2 vice-présidents/la présidente)**
 - **DESIGNATIONS MANDATAIRES AD-HOC : 78**
 - **OUVERTURES DE PROC. DE CONCILIATION : 68**
- **REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**
 - **IMMATRICULATIONS : 10.215 (créations)**
 - **RADIATIONS : 3.369**



LES DIFFERENTES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

VOIE AMIABLE



VOIE JUDICIAIRE

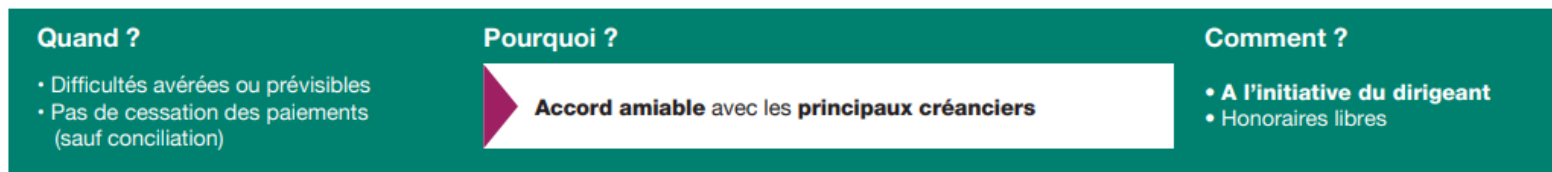


LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES – VOIE AMIABLE



Procédures de prévention

CONFIDENTIELLES



Mandat Ad Hoc



Conciliation



Rôle des administrateurs judiciaires	Diagnostic de la situation, négociations avec les créanciers, report et échelonnement des dettes, accompagnement auprès du Tribunal, recherche de repreneurs, résolution des conflits d'associés.
--------------------------------------	---



LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES – VOIE AMIABLE




Procédure de prévention Mandat Ad Hoc de sortie de crise

NOUVEAUTÉ

CONFIDENTIELLE

PROCÉDURE MISE EN PLACE DEPUIS JUIN 2021 SUITE AU COVID

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
<ul style="list-style-type: none">• Difficultés avérées ou prévisibles• Pas de cessation des paiements• Pour les entreprises de 0 à 10 salariés	 Résolution des difficultés et renégociation des dettes des petites entreprises	<ul style="list-style-type: none">• À l'initiative du dirigeant• Honoraires : 1 500 € pour les entreprises de 1 à 4 salariés et 3 000 € pour les entreprises de 5 à 10 salariés



Rôle du mandataire de justice (administrateur judiciaire et mandataire judiciaire)

Diagnostic de la situation, négociations avec les créanciers, report et échelonnement des dettes, accompagnement auprès du Tribunal, recherche de repreneurs, résolution des conflits d'associés.



LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS – VOIE JUDICIAIRE



Procédure collective

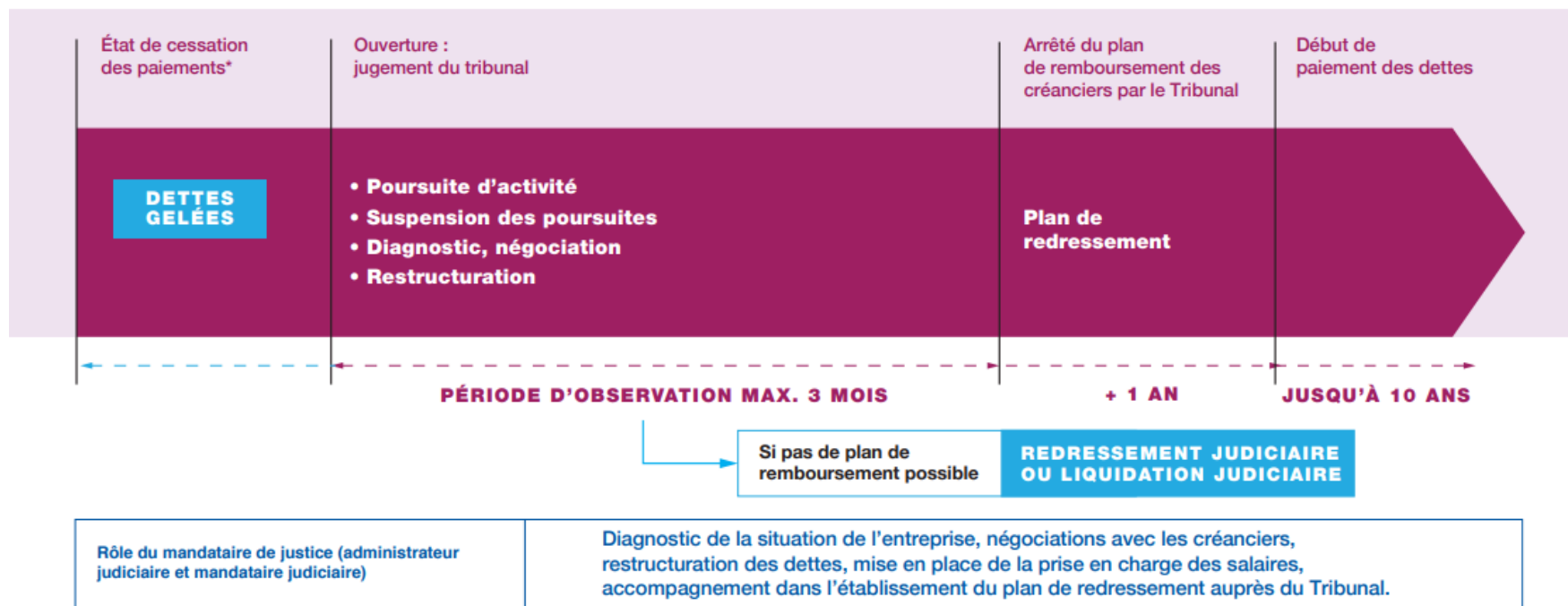
NOUVEAUTÉ

NON CONFIDENTIELLE

Le traitement de sortie de crise

PROCÉDURE MISE EN PLACE DEPUIS JUIN 2021 SUITE AU COVID

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
<ul style="list-style-type: none">• Cessation des paiements• L'entreprise peut payer ses salariés• Pour les entreprises de moins de 20 salariés et moins de 3 millions d'euros de passifs déclarés	<p>Gel des dettes antérieures ou plan de continuation</p>	<ul style="list-style-type: none">• À l'initiative du dirigeant• Honoraires réglementés• Un seul professionnel (AJ ou MJ)



LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES – VOIE JUDICIAIRE



Procédures collectives La sauvegarde

NON CONFIDENTIELLES



Rôle des administrateurs judiciaires ou mandataires judiciaires	Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, restructuration des dettes, accompagnement dans l'établissement du plan de sauvegarde auprès du Tribunal.
---	---



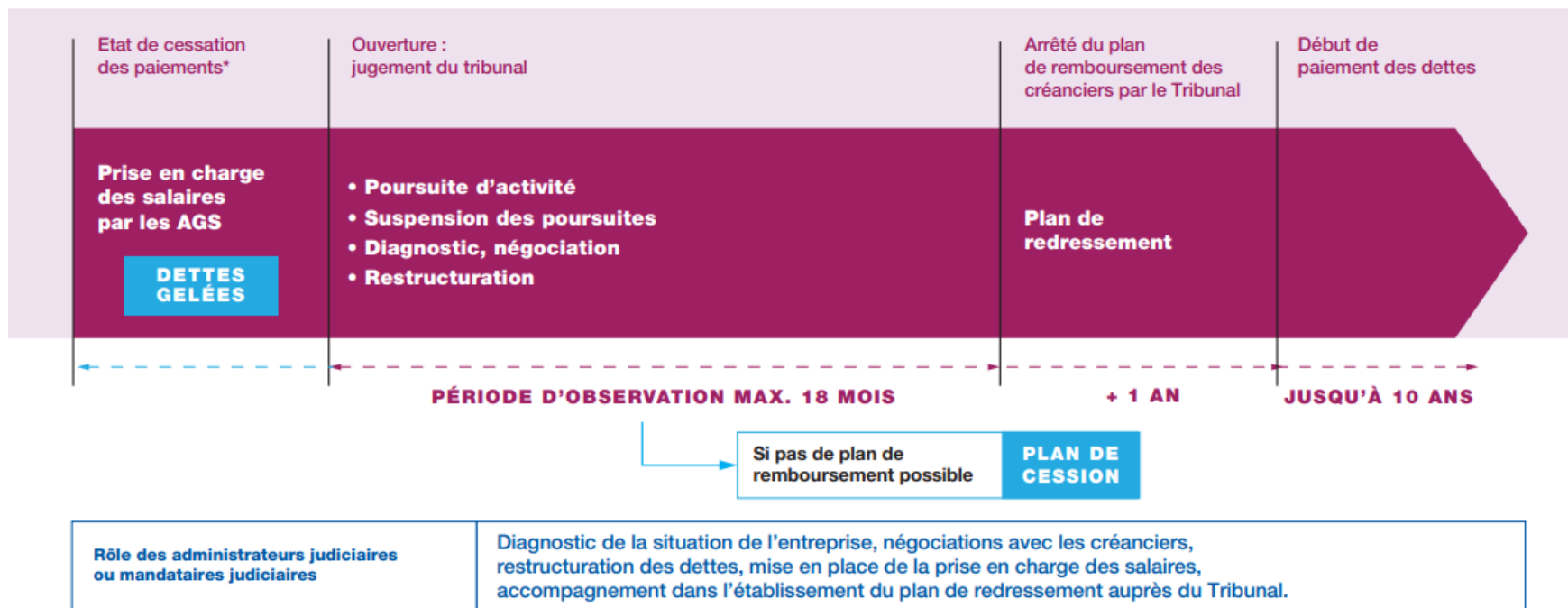
LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES – VOIE JUDICIAIRE



Procédures collectives Le redressement judiciaire

NON CONFIDENTIELLES

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
Cessation des paiements (<45 jours)	Gel des dettes antérieures et prise en charge des salaires pour plan de continuation ou cession	<ul style="list-style-type: none">• À l'initiative du dirigeant ou sur assignation• Honoraires réglementés

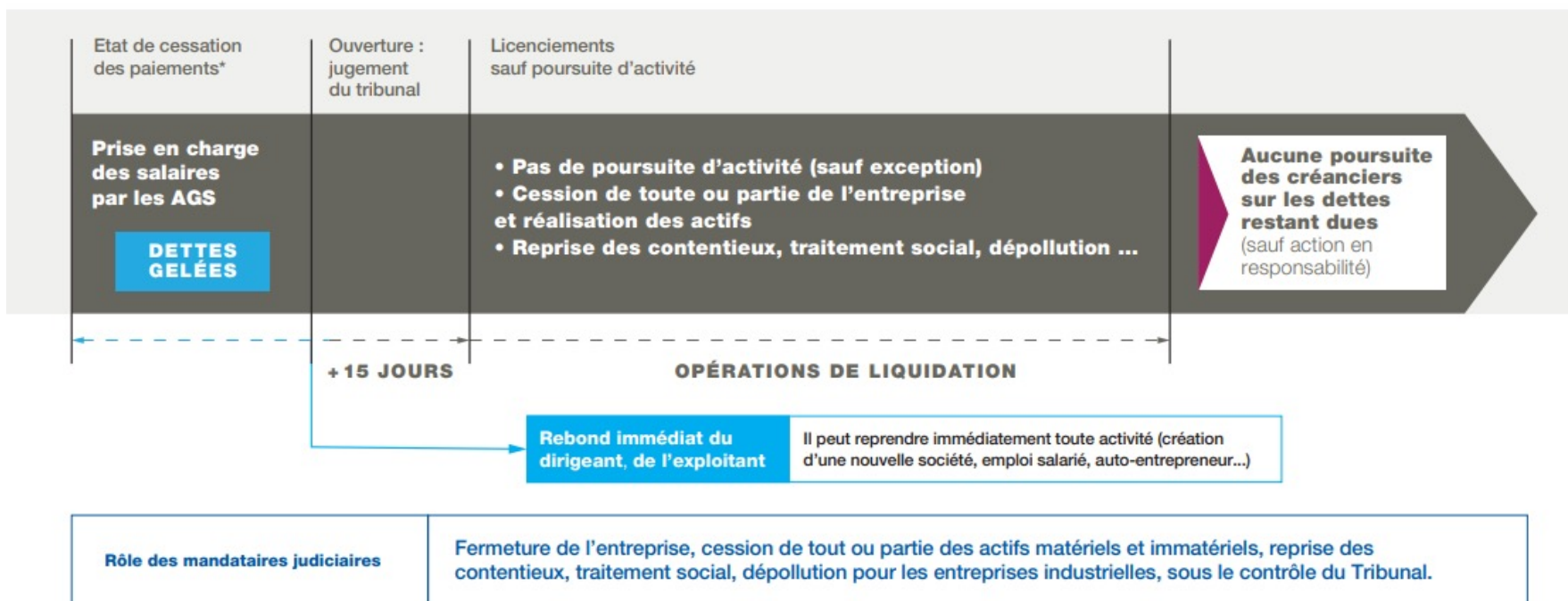


LES SOLUTIONS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTES – VOIE JUDICIAIRE



La liquidation judiciaire

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
Pas de perspective de redressement	<ul style="list-style-type: none">• Fermeture de la société• Suspension des dettes et des poursuites pour le dirigeant	<ul style="list-style-type: none">• À l'initiative du dirigeant• Honoraires réglementés



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY : LE PARQUET

- **Systematiquement présent en requêtes et en sanctions**
- **Présent à toutes les audiences de Procédures Collectives**
- **Actions coordonnées de police économique**



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY : CANDIDATURE

Être de nationalité française,

Être actif ou retraité,

Avoir + de 30 ans et – de 75 ans,

Être inscrit sur les listes électorales consulaires dans le ressort du tribunal ou d'un tribunal limitrophe (77, 78, 92, 94, 45, 28)

Pouvoir justifier d'une immatriculation personnelle depuis 5 ans, soit avoir été pendant au moins 5 ans, dirigeant ou cadre de responsabilité,

Avoir un casier judiciaire vierge,

Ne pas avoir été frappé depuis moins de 15 ans de faillite personnelle ou interdiction de gérer

Ne pas avoir été condamnée pénalement,

Ne pas être maire ou maire adjoint,

Candidature à transmettre

Tribunal de Commerce d'Evry

Secrétariat de la Présidence

1 rue de la patinoire

91000 EVRY

Ou par email : secretariat-presidence@greffe-tc-evry.fr

Ou par téléphone : 01.69.47.36.63



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY : LA FORMATION

INITIALE (première année)

1 Journée par mois (8 modules)

Centre de formation ENM à Evry dans les locaux de la CCI Essonne

Avant l'installation, au Tribunal de septembre à décembre, le futur juge :

- Viendra une journée en présentiel
- Un tuteur/relecteur travaillera avec lui dès son installation

CONTINUE

2 jours par an



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

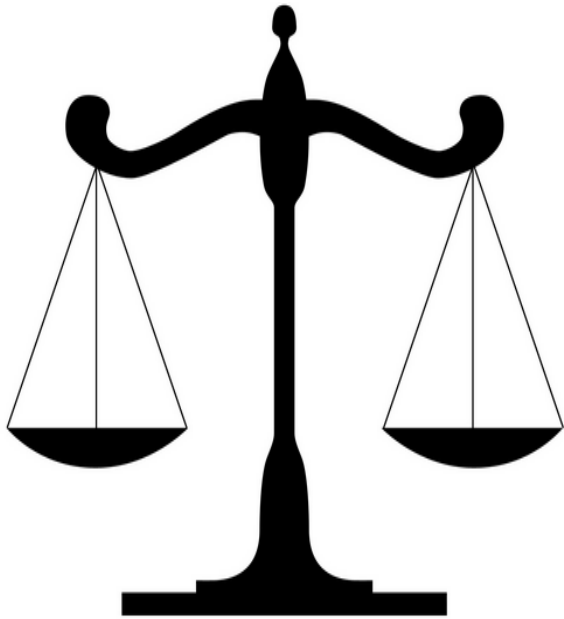
LES OUTILS DES JUGES SUR MY TRIBUNAL



- ❖ LES TRAMES DE JUGEMENTS
- ❖ LES STYLES
- ❖ LES MODELES D'ORDONNANCE
- ❖ LA CHARTE DE PRESENTATION DES JUGEMENTS
- ❖ NOMBREUSES FICHES PRATIQUES
- ❖ LA DEONTOLOGIE



LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY



Je vous remercie pour votre invitation et pour votre écoute.

